

A06

ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES ET CHEMINS

Habitats concernés :

Mégaphorbiaies (6430 ;6440)
Cours d'eau (3150/3260)

Espèces concernées

1356 Vison d'Europe, 1355 Loutre d'Europe, 1036
Cordulie splendide, 1041 Cordulie à corps fin, 1044
Agrion de Mercure, 1046 Gomphe de Graslin, 1060
Cuivré des marais



Enjeux :

Les bords de routes et de chemins, dans la vallée en particulier, constituent des refuges pour plusieurs espèces de faune et de flore, ainsi que des voies de déplacement linéaires ; leur entretien systématique ou trop intensif (largeurs surdimensionnées par rapport à la chaussée) peut aboutir à un appauvrissement important de la faune et la flore de la vallée.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. Relever la hauteur de fauche : la hauteur de coupe ne sera **en aucun cas inférieure à 10cm**.
Point de contrôle : absence de fauche inférieure à 10cm par rapport au niveau du sol.
2. Limiter la largeur de la fauche à celle de l'accotement et à **une seule largeur de coupe** pour les routes communales et les chemins.
Point de contrôle : absence de fauche au-delà de l'accotement
3. Limiter le nombre de passages annuels : **1 passage de printemps avant le 15 avril, et 1 passage d'été après le 15 août** suffisent ; en outre, ce type d'entretien préserve les milieux naturels, limite la repousse des végétaux et permet de réduire le nombre de passages nécessaires.
Point de contrôle : nombre de passages par an + dates des passages
4. Réaliser le **débroussaillage des fossés et des talus à l'automne** (1 seul passage par an) afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux.
Point de contrôle : absence de fauche des talus et fossés avant l'automne
5. **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires**.
Point de contrôle : absence d'entretien des bords de route par des produits phytosanitaires.

RECOMMANDATIONS :

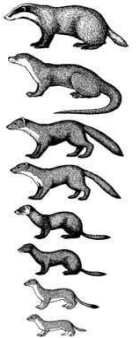
1. Privilégier les systèmes de fauche utilisant une coupe nette et éviter les systèmes broyant afin de ne pas endommager durablement la végétation et la faune qui s'y trouvent abritées.
2. Participer au suivi régulier de la mortalité du vison d'Europe et de la loutre sur le réseau routier : informer la structure animatrice des mortalités par collision sur le réseau routier.
3. Profiter de tout projet ou travaux sur un franchissement de cours d'eau pour réaliser des aménagements spécifiques visant à la réduction des risques de collision routière pour les mammifères aquatiques et semi-aquatiques : aménagements de banquettes, d'encorbellements, de grillages de protection (se rapprocher de l'animateur Natura 2000 pour tout conseil ou information sur ces aménagements).

VISION d'EUROPE

Le différencier du Putois et du Vison d'Amérique

L'identification du Vison d'Europe est extrêmement délicate et requiert l'intervention d'un spécialiste. Les premières clefs sont résumées ci-après. Si vous pensez en avoir découvert un, contactez un référent Vison (fiche Contacts).

Blaireau
Loutre - 1m-1,20 m ; 6-8 kg
Martre
Fouine
Putois
Vison - 40 cm ; 400 g à 1 kg
Hermine
Belette



MUSEAU :

Pas de blanc sur la
lèvre supérieure

Vison d'Amérique



Présence de blanc sur la
lèvre supérieure

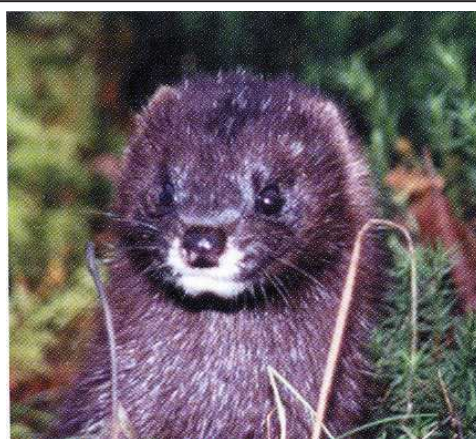
OBSERVER LA TÊTE ET LES COULEURS :

- Pas de masque facial
- Poil de jarre (= longs poils du dessus du pelage) : uniformément brun chocolat
- Poil de bourre : brun-gris

- Présence d'un masque facial blanc jaunâtre entre les oreilles et les yeux
- Contour des oreilles jaunâtre ou blanchâtre
- Poil de jarre : noir
- Poil de bourre : jaune

Attention aux jeunes putois et aux adultes mélaniques dont le masque facial est peu visible voire absent – Le poil de bourre reste toujours jaunâtre et non brun-gris

Vison d'Europe



Putois d'Europe

